

	Permanences sur rendez-vous	Permanences téléphoniques
Lundi		11h-12h30 13h15-17h
Mardi	Legé (multi-accueil) : 13h30-18h	
Mercredi	Legé (multi-accueil) : 8h45-12h30	13h15-15h
Jeudi	Semaine paire à Corcoué : 13h30-17h Semaine impaire à Touvois : 13h30-17h	
Vendredi	Legé (multi-accueil) : 8h45-12h30	

Contact

Responsable : **Laura Nobiron**

✉ 3 rue Jules Ferry, 44650 Legé

☎ 02.28.07.60.26

📞 06.48.75.31.24 (urgences et annulations)

@rpe@ville-lege44.fr

Vous pouvez retrouver les informations du relais petite enfance sur les pages internet et facebook des communes de Legé, Corcoué sur Logne et Touvois



Accompagnement

**Informations
modes d'accueil**

Animations



POUR QUI ?

Parents

Gardes à domicile

Assistantes maternelles

POURQUOI ?

- ✓ Pour s'informer sur les modes de garde ;
- ✓ Pour être accompagné dans les démarches employeur et salarié ;
- ✓ Pour participer à des actions petite enfance (matinées d'éveil, conférences) ;
- ✓ Pour échanger sur les questions petite enfance (développement de l'enfant, accueil, accompagnement...)

COMMENT ?

Il est animé par une Educatrice de Jeunes Enfants diplômée.

C'est un service mutualisé, gratuit et financé par les communes de Legé, de Corcoué sur Logne, de Touvois, la CAF et la MSA.

Pour les assistant.e.s maternel.le.s et gardes à domicile

Au RPE vous trouverez :

Des [informations actualisées](#) sur votre statut et la formation ;

Un [accompagnement](#) dans votre pratique

professionnelle au quotidien ;

Des [rencontres](#) entre professionnels de la petite enfance ;

La transmission de vos [disponibilités d'accueil](#) aux parents cherchant un mode de garde ;

Des [matinées d'éveil](#) pour rompre l'isolement professionnel et accompagner les enfants que vous gardez.

Le RPE est aussi un lieu de médiation entre assistant.e.s maternel.le.s et parents.



Pour les parents

Au RPE, vous trouverez :

Des informations sur les différents [modes de gardes](#) existants sur les 3 communes ;

Des renseignements sur [vos droits et obligations](#) en qualité d'employeur conformément à la

convention collective ;

Un accompagnement lors de l'établissement du [contrat](#) ;

Des [matinées d'éveil](#) pour vos enfants.

Pour les enfants accompagnés de leur assistant.e maternel.le ou garde à domicile

Le RPE propose :

Des matinées motricité

Des matinées à la bibliothèque

Des matinées rencontres

Des sorties pédagogiques

Des spectacles